



LE BULLETIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRIMESTRIEL - JANVIER 2022 - N°4

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Edito

PAR FRANÇOIS VERILHAC, DIRECTEUR
ADJOINT DE LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES



La sécurité et l'éducation routières sont des mots qui résonnent en moi en tant qu'individu, citoyen et père de 3 enfants. J'ai la chance de ne pas avoir été confronté à un accident grave qui affecte ma famille. Au-delà des moyens déployés pour notre sécurité, se pose la question de l'éducation routière. En tant que parent d'adultes maintenant, j'ai été confronté comme beaucoup à leur évolution, à leur appropriation des moyens de déplacement, à leurs expériences de jeunesse et à leurs prises de responsabilités. J'ai constaté que cet apprentissage est compliqué pour eux comme pour nous et qu'il mêle confiance, accompagnement et contrôle ou avertissement. La conduite accompagnée m'a permis de remettre en cause mon comportement et mes connaissances qui, malgré l'absence d'accident, nécessitaient un rafraîchissement. A la soixantaine, j'ai eu l'occasion de parcourir des kilomètres et je sais que j'ai toujours à apprendre.

L'adage qui dit que les années se suivent et ne ressemblent pas vaut aussi pour la sécurité routière, notamment en Corrèze. Avec, en filigrane, les restrictions sanitaires et les conditions de vie perturbées, l'année 2021 a été émaillée par plusieurs accidents mortels aux causes hors du commun. Dont un accident mortel particulièrement tragique sur l'A20 mi-décembre, causant la mort de 4 personnes. **La Mission Éducation et Sécurité Routières (MESR) reviendra plus précisément et plus longuement sur le bilan accidentalité de l'année 2021 dans un hors-série au mois de février.**

Dans ce numéro 4, vous trouverez un bilan des actions de prévention 2021 et un focus sur l'appel à projets du **Plan départemental d'actions de sécurité Routière (PDSAR) 2022**. Car, sans vous, les usagers, les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), sans les collectivités, sans les associations et tous nos partenaires, la prévention n'est rien. Alors rejoignez l'effort commun autour de la sécurité routière en Corrèze et répondez à cet appel ! Toutes les options possibles sont expliquées en page 3.

Enfin, en page 4, retrouvez un article sur "**les employeurs engagés en faveur de la sécurité routière**" et un focus sur les 1000 premiers signataires qu'il est indispensable de mettre en avant. L'engagement des chefs d'entreprise en faveur de la sécurité routière de leurs salariés est capital pour mieux les protéger dans leurs déplacements professionnels! Pourquoi pas vous?

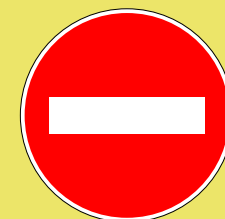
Accidents mortels du dernier trimestre 2021 :

Le 6 octobre à Marcillac-la-Croisille à 18h, sur la RD 978, le conducteur du VL est pris d'un malaise, effectue une sortie de route et va percuter un arbre en contre-bas de la chaussée. Il décède une quinzaine de jours plus tard à l'hôpital, sa passagère de 9 ans est blessée hospitalisée.

Le 16 novembre à Malemort, vers 7h, sur la RD 1089, le jeune homme de 20 ans en VL se déporte sur la voie de gauche et va percuter de plein fouet le PL arrivant en sens inverse. Le jeune conducteur du VL est tué sur le coup.

Le 12 décembre sur l'A20, à hauteur de Nespouls, vers 21h, le camion-saleuse de la DIRCO est en action et circule sur la voie d'accélération (échangeur 53), sens Toulouse-Paris. Un VL circulant dans le même sens percute le rail de sécurité central et va s'encaster sous la saleuse. Sous la puissance du choc, le poids-lourd se couche sur la voiture. Cet accident fait 4 morts, 3 dans le VL qui a pris feu, et l'agent de la DIRCO.

Le 23 décembre, à Ussel, boulevard Carnot, un VL tourne à gauche et ne voit pas le cyclo arrivant en sens inverse, le conducteur du cyclo est tué (14 ans).





LE BILAN DES ACTIONS 2021

Bilan des actions en régie MESR :

Mars :

Pièce de théâtre "cocktail à gogo", Tulle

Crash-test, lycée Cabanis, Brive

Avril :

Lycée Agricole à Voutezac, forum prévention des conduites à risques

Juin :

Action 2RM régionalisée, Tulle, piste examen permis conduire moto

Juillet :

La route des vacances en toute sécurité, village sécurité routière, aire de Masseret A20

Octobre :

Village du deux-roues, Place Martial Brigouleix, TULLE

Hivernale, sortie motos, trajectoire de sécurité

Novembre :

Module sénior, Allassac, re-découverte du code de la route

Décembre :

Stage Service national universel

Soit environ 1800 personnes sensibilisées !

Focus sur 2 des actions les plus marquantes :

Le crash-test, au lycée Cabanis à Brive, le 30 mars : les élèves de 3ème et de seconde ont pu assister, en présence de Mme la préfète, à cette reconstitution très riche d'enseignements avec notamment l'intervention des pompiers.

Le village du 2 roues, à Tulle, le 2 octobre : franc succès pour la journée des deux-roues à Tulle, place Martial Brigouleix, avec les ateliers suivants : casque choc Macif, moto mystère, démonstration air bag, simulateur deux-roues, trajectoire sécurité, piste maniabilité, info permis, engins de déplacement personnel à moteur (EDPM, ex : trottinette électrique), piste vélo, atelier révision vélo, démonstration vélo à assistance électrique (VAE), manège à vélo, qu'un public venu en nombre a pu apprécier. Une cinquantaine de motards a également pu bénéficier des précieux conseils des gendarmes motocyclistes de l'Escadron Départemental Sécurité Routière de la Corrèze, au cours des différentes sorties.



VOITURE CRASH TEST_ CRÉDITSPHOTOS DDT 19



PRÉVENTION ROUTIER_2RM_ CRÉDITSPHOTOS DDT 19

Bilan des actions portées par des tiers, en partenariat avec la MESR :

Février :

Lycée BAHUET à Brive, Forum SR des élèves de BTS

Mars :

Lycée Général Cabanis à Brive, forum prévention des conduites à risques

Mai :

EREA-LEA des Millesources, Meymac, forum prévention des conduites à risques

Journée SR AFTRAL, Brive, avec DDSP et DIRCO

Juin :

Journée service national universel, Bugeat

Juillet :

Institut médico-éducatif, Meyssac, Village SR

Camping du Coiroux, village sécurité routière

La route des vacances en toute sécurité, village sécurité routière, Aire de Corrèze, A89

Septembre :

Amicale des SP de Corrèze, Beynat

Octobre :

Forum Prévention Routière, Ussel

Forum prévention des conduites à risques, Lycée Général Cabanis, Brive

Module sénior, Meyssac, re-découverte du code de la route

Centre détention Uzerche

Novembre :

Module sénior, Allassac, re-découverte du code de la route

Décembre :

Forum prévention des conduites à risques, CFA à Tulle

Sensibilisation au risque routier/alcool/stupéfiants, à destination des pompiers, SDIS, Brive

Sensibilisation au risque routier professionnel à destination des personnels, à la CCI, Enedis, Tulle

Relais Calmos, halte sécurité à destination des motards, sortie Millevaches, par la FFMC.

Soit environ 2700 personnes sensibilisées !

Merci encore à tous les IDSR pour l'année 2021 qui vient de se terminer et pour tout l'engagement dont ils ont fait preuve lors de nos actions ! Bonne année et en route pour 2022 !



L'APPEL À PROJETS DU PDASR 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de sécurité routière, la préfecture de la Corrèze organise comme chaque année un appel à projets s'inscrivant dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Ainsi, tout acteur peut s'impliquer dans des projets tendant à améliorer la sécurité routière et à lutter contre la délinquance routière. Ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin de réduire le nombre d'accidents et de tués sur la route.

Les projets pour lesquels une subvention est demandée doivent s'inscrire dans le cadre des 6 enjeux fixés par le Document Général d'Orientations 2018-2022. Ainsi, chaque dossier de candidature fera obligatoirement référence à au moins un des enjeux mentionnés ci-dessous :

- le risque routier professionnel ;
- les addictions ;
- les jeunes ;
- les seniors ;
- le partage de la chaussée : piétons et cyclistes ;
- les distracteurs de conduite (téléphone, etc).

Quelles échéances ?

- dépôt des dossiers jusqu'au **14 février 2022**, délai de rigueur ;
- instruction des dossiers **fin mars 2022** ;
- rédaction et notification des arrêtés préfectoraux d'attribution au mois **d'avril 2022**.

Qui peut soumettre un dossier ?

Toutes les personnes morales, collectivités publiques, services de l'État, secteur privé et monde associatif sont éligibles à cet appel à projets dès lors qu'ils disposent d'un numéro de SIRET.

Comment déposer un dossier ?

Les dossiers (fiche action et règlement intérieur complétés) doivent parvenir à la mission sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze, soit :

- par courrier à l'adresse suivante :

DDT de la Corrèze / Mission sécurité routière
Cité Administrative, Place Martial Brigouleix
BP 314 – 19011 TULLE Cedex

- par courriel à l'adresse suivante :

pdasr19@correze.gouv.fr

Vous pouvez retrouver toutes les informations et les documents nécessaires en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-circulation-et-securite-routiere/Securite-Routiere/Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere>



Focus sur l'Appel national des employeurs engagés en faveur de la sécurité routière

Lancé le 11 octobre 2016, l'Appel national des chefs d'entreprise en faveur de la sécurité routière de leurs salariés avait été signé par 22 chefs d'entreprises telles que la SNCF, le groupe La Poste, Total, Danone, AXA, le groupe Renault, PSA, Engie..., en présence des ministres de l'Intérieur et du Travail. Depuis, la millième signature a été atteinte ! En 2022, la préfecture de la Corrèze montre l'exemple en étant elle-même signataire de cet appel et en s'engageant pour la sécurité de ses agents sur les routes. Pour tout savoir sur cet engagement, allez sur l'adresse suivante : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>.
Chefs d'entreprises corrèziens, pourquoi pas vous ?



L'ACTU DES CAMPAGNES EN COURS



Les chiffres clés sur le cannabis au volant :

- en 2020, 1 décès sur 5 sur la route a impliqué un conducteur ayant consommé de la drogue
- conduire après usage du cannabis multiplie par 2 le risque de provoquer un accident mortel
- au volant, le cocktail cannabis-alcool multiplie par 29 le risque de provoquer un accident mortel

